

Nouvelles de chez nous et de partout...

Mai 2024
Vol. 13, n° 5

Revue de la Fédération des associations de familles du Québec

Le mot du président

L'assemblée générale nous a donné l'occasion de faire le point sur la disparition de plusieurs associations de familles, à laquelle nous assistons depuis au moins 2017. De plus de 170 associations en 2016¹, nous en sommes maintenant à 65 au 1^{er} mai. Avant longtemps, la fédération risque de ne plus représenter que quelques associations.

Par ailleurs, la fédération a plutôt fonctionné sur le pilote automatique depuis un an. Outre son rôle de courroie de transmission pour les communications ou les assurances, elle rend moins de services, hormis ceux que des associations demandent directement à Yves Boisvert, pour lesquels il souhaite réduire son implication en 2025. Cela n'a plus rien à voir avec le contexte qui existait lorsque la fédération a été créée en 1983 pour offrir des services de base aux associations, dactylographier² les textes ou faire imprimer des bulletins par exemple.

Nous avons réussi à survivre depuis la crise traversée en 2016-17 : perte de la subvention récurrente du gouvernement, congédiement de notre personnel,

réduction importante du nombre d'associations membres, déménagement, puis abandon des locaux. Sept ans, ce n'est pas rien. Mais, le conseil d'administration ne s'est pas réuni depuis le printemps 2023. C'est plutôt l'exécutif qui a pris des décisions de pure administration, comme le choix de rassembler notre monde dans une cabane à sucre cette année.



Michel Bérubé

Le salon organisé à Lévis en 2017 n'a pas été considéré alors comme une grande réussite. Des initiatives ont été prises en conséquence, notamment les salons de 2018 et 2019 organisés en collaboration avec la FADOQ; ils n'ont pas généré un intérêt suffisant pour être répétés. Avec le vieillissement des bénévoles, les associations sont moins capables de relever le défi.

Malgré la pandémie durant laquelle nous avons tous vieilli de quatre ans, il y a quand même encore des

1. Dans l'édition spéciale de *La Souche* publiée en 2008 pour le 25^e anniversaire de la fédération, il était précisé que la fédération comptait 184 associations en 2007. Il s'en était créé 271 de 1983 à 2007, mais 87 avaient déjà cessé leurs activités au cours de cette période.

2. Il était mentionné dans ce même numéro que les seuls travaux de secrétariat totalisaient, à titre d'exemples, 195 875\$ en 2005-2006, 181 152\$ en 2006-2007 et 193 618\$ en 2007-2008. En 2006-2007, les revenus autonomes s'élevaient globalement à 530 072\$, beaucoup plus que les cotisations (41 103\$) incluses à ces revenus et que les subventions (105 680\$) traitées séparément. En date du 15 avril 2024, il n'est plus question que de 15 454\$ au chapitre des cotisations pour l'année en cours; les revenus totaux seraient d'environ 25 000\$ pour 2024, sans aucune subvention. Il est cependant difficile de prévoir le montant à recevoir en sus des associations qui projettent de fermer leurs livres cette année.

associations qui réalisent des projets, des rencontres ou des voyages de retour aux sources. Ces associations ont moins besoin de la FAFQ pour se maintenir. Faut-il entrevoir une dissolution de la fédération dans les prochaines années? Deux scénarios ont été présentés le 4 mai pour amorcer la réflexion à ce sujet.

Scénarios proposés :

1. Mettre en branle le processus de dissolution de la FAFQ. Une assemblée générale spéciale serait convoquée à cette fin en 2025. Une liquidatrice ou un liquidateur devrait être désigné lors de l'assemblée générale de dissolution. Le conseil d'administration serait maintenu, notamment pour éclairer la liquidatrice ou le liquidateur désigné sur l'utilisation souhaitée des fonds dont nous disposons. Ce rôle se poursuivra jusqu'à ce que nous ayons totalement disposé des fonds accumulés, mais au maximum cinq ans après l'annonce de la démarche de dissolution. Pour celle-ci, il faudra par ailleurs un vote favorable au 2/3. Il sera important de s'assurer d'une bonne représentation des associations à l'assemblée spéciale. En ce qui a trait au maintien des assurances, les associations pourraient, dans le cadre de ce scénario, être invitées par la suite à faire un choix, soit se joindre à la Fédération Histoire Québec ou à la Fédération québécoise des sociétés de généalogie.
2. Gérer la décroissance par la réduction du surplus accumulé, c'est-à-dire continuer à fonctionner de la même manière, mais en générant volontairement des déficits qui conduiront progressivement à l'effacement du surplus accumulé, lequel se chiffre à plus de 100 000\$³. Le conseil d'administration pourrait par exemple réduire la cotisation demandée en 2025, faire assumer par la fédéra-

tion le coût d'une ou l'autre des deux assurances (les deux seraient maintenues) que nous détenons ou encore faire un peu des deux. Si nous passons à un déficit de 10 000\$ par année en 2025, il restera encore un surplus de 50 000\$ en 2030. Celui-ci pourrait cependant diminuer plus vite si le nombre d'associations existantes continue à baisser. Mais, il pourrait ne pas diminuer si la fédération reçoit des sommes importantes dans le cadre de la dissolution de certaines associations, surtout celles qui sont plus riches. Certaines disposent en effet de fonds qui frôlent ou même dépassent les 50 000\$. La fédération devra suivre la mise en œuvre d'un tel scénario et adopter au besoin les décisions nécessaires pour accélérer ou ralentir la réduction du surplus accumulé. Elle pourrait en venir quand même un jour à une dissolution.

Décision de l'assemblée générale :

Après plusieurs questions et un bon échange sur les possibilités qui s'offrent à nous, il a été décidé à l'unanimité que la fédération offre un congé de cotisation aux associations pour l'année 2025 et limite le coût des assurances à la couverture qui correspond à la protection des administrateurs fixées cette année à 50\$ par association. Les autres frais seraient maintenus pour l'hébergement des sites Internet ou l'accès au casier postal. Un comité de réflexion se penchera d'ici l'assemblée générale de 2025 sur les choix qui devront être faits par la suite en termes de gestion de notre décroissance.

3 Un fonds qui nous a permis jusqu'ici de faire face aux imprévus et surtout d'absorber les déficits que nous affrontons à chaque année ou presque. Il devient moins prioritaire de maintenir ce « fonds anti-déficit » si la fédération doit de toute façon cesser ses activités dans quelques années. Pour éponger un surplus de 100 000\$ sur dix ans, il faudrait au moins un déficit de 10 000\$ par an, de 20 000\$ pour le faire en cinq ans. Il reste également à voir comment celui-ci va être alimenté entre-temps par des associations qui s'éteignent.

Politique de confidentialité des renseignements personnels

**Par André Paquet, vice-président
de l'Association des familles Michaud Inc.**

Nous publions au présent numéro une politique de confidentialité adoptée par les Michaud, laquelle pourra servir de modèle à ceux qui souhaitent élaborer une politique aussi détaillée.

 fin de se conformer aux exigences de la *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels*, LQ 2021, c 25, communément appelée Loi 25, l'Association des familles Michaud Inc. [l'AFMI] a mis en place une politique visant à protéger l'identité de ses membres et les renseignements personnels qu'ils partagent avec elle.

Collecte et utilisation des renseignements personnels

Les renseignements personnels (civilité, nom, prénom, adresse civique, langue de correspondance, date de naissance, numéro de téléphone, adresse de courriel des membres actifs ou non et des non-membres) que l'AFMI recueille dans le cadre de ses activités, notamment par le biais de son site Web, d'événements publics, de rencontres personnelles, d'appels téléphoniques, de correspondance électronique et papier et d'achat de produits, sont sujets à la politique de confidentialité en vigueur.

L'AFMI recueille, utilise, communique et conserve uniquement les renseignements personnels essentiels aux objectifs suivants :

- identifier ses membres
- établir et mettre à jour leurs dossiers
- s'assurer que les services offerts correspondent à leurs besoins
- les conseiller sur les recherches généalogiques
- se conformer à des exigences légales et réglementaires

Les renseignements personnels sont utilisés, en tout ou en partie, dans les situations suivantes :

- création d'un dossier de membre suite à une demande d'abonnement à l'AFMI
- envoi d'un courriel de bienvenue
- envoi de la carte de membre
- envoi de la revue *Le Brelan*
- envoi d'un courriel indiquant la parution de la dernière édition de la revue *Des nouvelles de chez nous*
- envoi d'un courriel à un nouveau membre demandant des informations absentes du formulaire d'adhésion et nécessaires à la gestion de son dossier de membre
- envoi d'un message indiquant qu'une modification a été effectuée dans le dossier d'un membre suite à une demande de ce dernier
- envoi d'une carte ou d'un message d'anniversaire
- envoi de l'invitation à l'assemblée générale annuelle
- chronique nécrologique
- toute autre communication de l'AFMI non définie ci-dessus.

Seuls les membres du conseil d'administration de l'AFMI dûment autorisés peuvent avoir accès au dossier d'un membre à condition que la situation le justifie (p.ex. modification au dossier).

En aucun temps les partenaires de l'AFMI n'ont accès à la liste de ses membres et à leurs renseignements personnels. De plus, l'AFMI ne vend, loue, distribue, échange ou transfère les renseignements sur ses membres à quelque entreprise, organisme ou particulier à des fins commerciales ou autres, à moins que la loi ne le prescrive.

Navigation dans le site www.famillesmichaud.org

Toute utilisation et navigation dans le site www.famillesmichaud.org implique que les utilisateurs consentent à ce que des renseignements personnels soient collectés et utilisés conformément à la politique de confidentialité en vigueur s'ils communiquent avec l'AFMI par courriel ou s'ils achètent des produits. Dans ce dernier cas, les utilisateurs sont redirigés vers un service externe de paiement en ligne (exemple Paypal). Seules les adresses de facturation et d'expédition des utilisateurs sont recueillies afin d'honorer les commandes en cours.

En aucun temps l'AFMI n'a accès aux numéros de carte de crédit, ceux-ci étant utilisés uniquement lors des transactions impliquant le service externe de paiement en ligne. À chaque nouvelle transaction en ligne les utilisateurs devront entrer à nouveau les renseignements demandés, dont leur numéro de carte de crédit.

L'AFMI décline toute responsabilité en matière de collecte de renseignements personnels lorsque les utilisateurs de son site Web accèdent aux sites Web de tiers, la politique de l'AFMI en vigueur en matière de confidentialité ne s'appliquant pas à ceux-ci. L'AFMI invite donc les utilisateurs de son site Web à lire la politique de confidentialité des sites tiers pour en savoir davantage sur la protection des renseignements personnels.

Renseignements personnels transmis par les utilisateurs

Les renseignements personnels que l'AFMI recueille nécessitent le consentement préalable des personnes concernées, ces dernières étant toujours averties clairement et sans ambiguïté. Ce consentement est implicite lors d'une inscription ou d'un renouvellement et l'AFMI en avise le membre dans ses

communications. En tout temps, ces personnes peuvent refuser de fournir des données personnelles et demander à se retirer de nos listes d'envois, abonnements, etc.

Les renseignements personnels transmis à l'AFMI par le biais de ses formulaires en ligne et de courriels sont utilisés uniquement à des fins spécifiques et limitées, à savoir répondre aux demandes des personnes à l'origine de ces envois.

Les renseignements personnels erronés transmis à l'AFMI sont saisis tels quels dans la base de données nominatives. Il sera de la responsabilité du membre de demander une rectification en fournissant l'information adéquate (exemple un changement d'adresse).

Tout document transmis, qu'il le soit en format électronique ou par envoi postal, est traité avec la plus grande confidentialité et est utilisé uniquement par l'AFMI, aucune information s'y trouvant n'étant communiquée à des tiers.

Informations transmises automatiquement

Tout utilisateur ayant accès à quelque page que ce soit du site Web de l'AFMI doit savoir que certaines informations sont transmises automatiquement entre l'appareil qu'il utilise (ordinateur, tablette, téléphone intelligent) et le serveur hébergeant le site Web de l'AFMI (famillesmichaud.org).

Les informations ainsi transmises (adresse IP de l'appareil, système de navigation, navigateur, durée de consultation, nom de domaine du site à partir duquel l'accès a été établi) ne permettent en aucun temps d'identifier la personne à l'origine de cet accès.

Communication des renseignements personnels

Si, pour une raison le justifiant, l'AFMI devait transmettre certains renseignements personnels à des tiers (par exemple des fournisseurs de services), ses membres en seraient avisés afin d'obtenir leur consentement.

Tout comme l'AFMI, ces tiers sont habituellement soumis à des conventions de non-divulgaration et à des

contraintes légales régissant leur utilisation des renseignements personnels qui leur seraient communiqués. L'AFMI ne fournira pas à ces tiers l'autorisation d'utiliser et de divulguer les renseignements personnels qu'elle leur transmet à des fins autres que les prestations de services demandées.

Conservation et protection des renseignements personnels

L'AFMI ayant à cœur de protéger vos renseignements personnels et leur intégrité, elle met tout en œuvre à cet effet. Cependant, comme toute entité morale présente sur Internet, l'AFMI ne peut garantir de façon absolue que le fournisseur de services Internet hébergeant son site Web ne subira jamais d'intrusions afin de dérober, notamment, les renseignements personnels de ses membres. C'est pourquoi, le cas échéant, l'AFMI se décharge de toute responsabilité quant à l'utilisation et à la modification de ces mêmes renseignements par des tiers.

Les renseignements personnels des membres sont conservés de façon permanente uniquement à des fins historiques. Cependant, une fois l'abonnement terminé et qu'il n'y a pas de renouvellement de la part d'un membre, celui-ci peut demander à l'AFMI de supprimer définitivement les données qui le concernent, à l'exception de celles nécessaires au respect de la loi.

Droits des membres

En tout temps un membre peut :

- demander une copie des renseignements personnels que l'AFMI détient à son sujet. Si certaines données sont incomplètes ou erronées, il peut demander de les faire corriger.
- autoriser l'AFMI à transmettre ses renseignements personnels à un tiers.
- demander à l'AFMI de ne plus utiliser ses renseignements personnels.

Les membres de l'AFMI sont invités à contacter la personne responsable de la protection des renseignements personnels (onglet [Nous contacter](#) du site

Web) pour exercer leurs droits ou pour toute autre question en relation avec leurs droits. Pour répondre sécuritairement aux demandes indiquées ci-dessus, une preuve d'identité peut être demandée. Les informations qui y sont contenues seront utilisées uniquement dans le cadre pour lequel elles auront été fournies et seront ensuite détruites.

Un membre peut également déposer une plainte auprès d'un organisme de surveillance (p.ex. la Commission d'accès à l'information du Québec) s'il estime que ses renseignements personnels ont été utilisés indûment ou à des fins autres que celles mentionnées dans cette politique.

Mise à jour et modification de la politique de confidentialité

La politique de confidentialité en vigueur peut être modifiée en tout temps suite aux changements apportés à la Loi 25. Elle sera affichée sur le site Web de l'AFMI et les membres seront informés des changements apportés dans l'édition du *Brelan* suivant la publication de la politique révisée.

Les membres sont aussi invités à consulter le site Web de l'Association sur une base régulière afin de prendre connaissance des éventuels changements apportés à la politique en vigueur.

Important : Un des objectifs fondamentaux de l'Association des familles Michaud étant de faciliter la recherche généalogique pour tous les descendants de Pierre Micheau et d'informer le public en général, l'AFMI n'appliquera pas cette politique de façon à empêcher la diffusion de contenu à caractère généalogique ou historique.

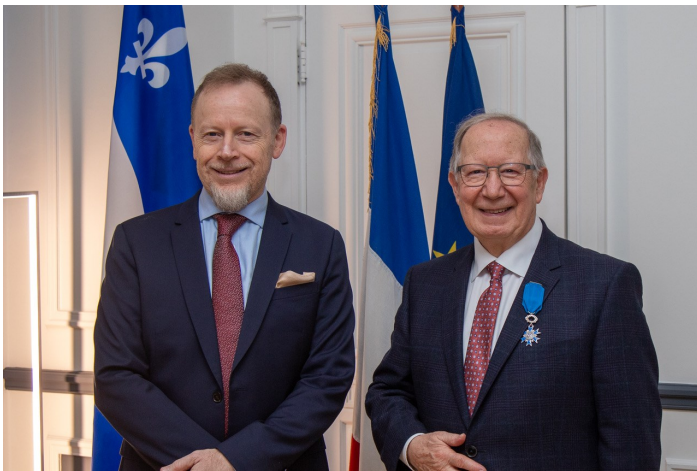
Personne responsable de la protection des renseignements personnels

André Paquet, vice-président
vp@famillesmichaud.org

Tiré de : *Le Brelan*, avril 2024
Bulletin de l'Association des familles Michaud Inc.

Roger Barrette fait chevalier de l'Ordre National du mérite par la France

Le 6 décembre dernier, le consul général de France à Québec, M. Éric Lamouroux, a remis à l'historien et conférencier québécois Roger Barrette, les insignes de chevalier de l'Ordre national du Mérite de la République française (ONM), et ce, en conformité avec le décret signé quelques semaines plus tôt par le président français, M. Emmanuel Macron. Monsieur Barrette est actuellement le président de l'Association des Barrette d'Amérique. Il en a été l'un des fondateurs en 1993. Il est d'ailleurs l'auteur de *l'Itinéraire des Barrette* (une histoire des Barrette de France et du Québec en 3 volumes).



M. Éric Lamouroux, consul général de France à Québec et M. Roger Barrette, nouveau chevalier de l'ONM.

Parmi les autres livres de monsieur Barrette, il faut signaler son plus récent ouvrage, publié aux Éditions du Septentrion, en novembre 2019, sous le titre: ***De Gaulle, les 75 déclarations qui ont marqué le Québec (1911-1970)***. M. Barrette s'intéresse aux relations franco-québécoises depuis plusieurs décennies. Il a été président national de l'Association Québec-France (aujourd'hui le Réseau Québec-France) et, depuis quelques années, il est secrétaire général de l'organisme binational: la Commission de la mémoire franco-québécoise (CMFQ).

Dans son allocution, le consul général de France a déclaré que monsieur Barrette: « est devenu **LE** spécialiste québécois du général de Gaulle, tout particulièrement de la relation intime qu'il entretenait avec



M. Barrette en compagnie de ses sœurs, de son frère et de son beau-frère. De gauche à droite: M. Claude Bonin, Mme Thérèse Barrette, Mme Réjeanne Barrette (ex-membre du CA de la FAFQ), M. Roger Barrette, M. Éric Lamouroux, M. Claude Barrette.

le Québec depuis sa jeunesse ». M. Lamouroux a ajouté: « Nous vous sommes redevables de votre travail inlassable de recherche et d'analyse, mais également de votre engagement permanent, dans la transmission à vos étudiants, à vos auditeurs, et à vos lecteurs. Nous voulons rendre hommage aujourd'hui, à une œuvre d'ensemble, votre œuvre, consacrée à la vie et à l'action du général de Gaulle, et à sa diffusion. [...] Vous avez écrit et travaillé en grand ami de la France. »



M. Barrette était entouré de sa belle-fille, de son fils unique, de ses trois petits-enfants et de deux cousins. De gauche à droite: Mme Gabrielle Duharte-Lacroix; Mme France Boisvert et son mari M. Thierry Petitjean Roget; Ariane Barrette; Charlotte Barrette; M. Louis-Pierre Barrette; Nicolas Barrette; M. Roger Barrette et M. Éric Lamouroux.

Crédit pour les photos : Daniel Marceau

Les Français de l'Angleterre d'autrefois (suite 1)

Par Michel Bérubé

Comme nous le mentionnions au dernier numéro, il est utile, pour mieux comprendre la France d'autrefois et même nos propres origines, de s'intéresser au rôle que les Français ont joué en Angleterre durant le Moyen-âge. Un auteur nous aide à comprendre ce qu'a été le royaume anglo-normand¹, aussi qualifié d'empire des Plantagenêt, un territoire qui a englobé une bonne partie de la France actuelle jusqu'à 1453. Nous ajoutons ici d'autres extraits tirés du volume déjà cité, lesquels donnent un aperçu de l'histoire des régions de France d'où provient une grande partie de nos ancêtres. Commençons par ce qui s'est passé juste avant 1204 quand la Normandie est redevenue française alors que le reste du royaume anglo-normand des Plantagenêt demeurait intact.

p. 356 : « Le royaume d'Angleterre ne compte **pas moins de cinq mille chevaliers** tenus au service militaire non rémunéré. Le duché de Normandie en compte six cents. Mais Henri II en appelle aussi au service des hommes libres qui n'ont pas de fief². »

p. 357 (en 1181) « Tout chevalier disposant d'un fief complet, un « **fief de haubert** », et tout homme libre disposant d'un revenu égal ou supérieur à seize marcs d'argent de revenu auront au moins un haubergeon, un chapeau de fer et une lance. »

p. 370 : « ..., l'Échiquier n'est pas seulement un organe comptable des deniers du roi. Il se fait le comptable des hommes. En 1166, on y dresse la liste des

tenants en chef, vassaux immédiats du roi, et des chevaliers auxquels ces tenants en chef ont sous-inféodé des terres pour lesquelles ils doivent à leur seigneur des services en armes qui sont en définitive des services au roi. »



p. 373 : « À côté des personnalités que sont les grands officiers, il y a les bureaux. À tous les niveaux du gouvernement et de l'administration, c'est le règne de l'écrit. Très tôt, et en tout cas bien avant le gouvernement des Capétiens, les maîtres de l'état anglo-normand font grande consommation de parchemins. L'administration centrale du roi d'Angleterre est peuplée... de « maîtres », autrement dit de clercs formés dans les écoles. »

p. 376 : C'est sous Jean sans Terre que la Chancellerie prend la même habitude et « enrôle » les actes qu'elle rédige sur ordre personnel du roi et que scelle le chancelier. Plusieurs séries s'ouvrent alors,

entre 1199 et 1204, pour les rôles des chartes, des mandements de paiement, des lettres patentes, des lettres closes.

p. 377 : « Un comte est, sur le continent, le maître d'un comté. En Angleterre, un *earl* n'est qu'un baron pourvu d'un titre...Le maître du comté anglais, c'est le roi. »

p. 378 : « Le sheriff est un héritage des temps anglo-saxons. Depuis le Conquérant, la plupart des sheriffs sont des normands. On a connu des sheriffs qui étaient de grands barons. Très vite, ce sont des gens

¹ FAVIER, Jean. Les Plantagenêts, Origines et destin d'un empire, XI^e – XIV^e siècles, Paris, Fayard, 2004, 960 pages.

² Henri II, père de Richard Cœur de Lion et de Jean Sans terre, ses successeurs, a régné de 1154 à 1189. Peu présent en Angleterre, il a régné pendant 14 ans à partir de la Normandie et en Aquitaine pour sept autres années. Les liens historiques qui existent entre Londres, Bordeaux et Rouen remontent sans doute à cette époque.

d'origine plus modeste et, sauf en quelques comtés où ils sont encore nommés par le comte, ce sont de pures créatures du roi. »

p. 379 (sur la nécessité de déléguer aux pouvoirs locaux) : « Les institutions comme le manoir, la centaine et la cour de comté tiennent une place sur laquelle ne sauraient empiéter les organes d'un pouvoir central mal représenté. »

p. 424 : « Ce n'est pas sans mesurer ses mots que, dans le *Roman de Rou*, Wace fait l'éloge d'un Henri II qui possède « toute la terre du bord de mer entre l'Espagne et l'Écosse, de rivage en rivage. » »

p. 425 : « ..., Bristol, qui a sa part sur ses lignes, assure aussi la liaison avec l'Irlande, où Waterford se fait une place entre Dublin et Kinsale, cependant que Limerick se développe sur la côte occidentale. »

« Les relations avec la Flandre et l'Allemagne donnent sur la côte orientale d'Angleterre une vigoureuse impulsion au développement de Newcastle, de Boston, de Lynn et de Hull »

p. 427 (en ce qui a trait à l'effet de la séparation de 1204) : Mais la même conquête coupera durablement Rouen des marchés, combien avantageux, qu'offraient jusque-là l'Angleterre et l'Irlande. »

p. 437 : « Cela n'empêche pas des foires comme celles de Bristol, Northampton, Winchester, Boston ou Stamford de jouer en Angleterre un rôle essentiel dans la concentration des produits – métaux, sel, draps, destinés à l'exportation. »

p. 438 : « Et c'est dans le cadre de la ville que s'organisent, dès la fin du XI^e siècle, des guildes de marchands opérateurs du commerce international. »

p. 668 : « Ce fut l'une des conséquences durables des événements de 1202-1203. Mais le propos était trop évident pour que les bourgeois puissent s'y tromper : le roi Jean les achetait. Créant en juillet 1202 les communes de Fécamp, Montivilliers et Harfleur, ... »

« La vague de défection atteignait la Normandie. »
« Jean perdit encore plus quand on se rendit compte

qu'on ne reverrait jamais Arthur, mis à mort dans sa prison au plus tard en avril 1203. » On soupçonne alors Jean d'avoir fait disparaître Arthur, le fils de son frère aîné, pour conserver sa couronne.

p. 669 : « La garnison anglaise du Vaudreuil, que commandent Robert Fitz Walter et Saer de Quincy, se rend sans combattre, ce qui fera dauber en Angleterre. »

p. 679 (mai 1204) : « Le découragement s'empare alors des garnisons anglo-normandes. Le vieux fidèle de Henri II et de Richard qu'est le capitaine d'Argentan Roger de Gouy rend la place sans combattre. Falaise, Caen, Bayeux ouvrent leurs portes, ce qui leur vaut un traitement honorable, voire des privilèges. »

« Malgré l'afflux de réfugiés craignant la dévastation des villages et des petites villes du pays de Caux, Rouen a assez de vivres pour résister quelques mois. Mais la capitale normande doit bien constater à son tour que l'armée du roi Jean n'arrive pas. »

p. 680 : « Les barons normands qui sont encore en ville – il n'y a plus guère d'Anglais – ont été trop déçus par le Plantagenêt pour s'obstiner à le servir. »

p. 684 : « ...et la commise¹ prononcée contre Jean, si elle le prive de son duché de Normandie, ne permet pas la dépossession en France de ses vassaux anglais. »

p. 686 : « Que la Normandie soit désormais la plus riche partie du domaine royal ne laisse pas le Capétien indifférent. Il lui convient de la ménager. Il n'y a plus de duché, mais il reste une Normandie. »

p. 688 (en Angleterre) : « Les barons qui ont choisi le camp anglais et de ce fait perdu leurs possessions en Normandie poussent encore quelque temps à la reconquête. » Ce sera plus d'un siècle plus tard un facteur parmi ceux qui entraînèrent la Guerre de Cent ans.

Retour à la page 302 : « Mais le **principe d'aînesse** imposé par Guillaume le Conquérant fait que les branches aînées ont l'essentiel de leur fortune foncière en Normandie. Le Conquérant avait décidé que

son fils aîné serait duc de Normandie et que le deuxième serait roi d'Angleterre. »

p. 690 : « ...alors que la langue, le droit, les institutions, la société, tout en Angleterre porte plus ou moins profondément la marque d'une origine normande ou d'un substantiel apport normand. »

« Alors que la conquête par le roi de France ne

change rien aux structures profondes de la Normandie, la commise et la perte du duché vont laisser des traces durables en Angleterre. »

« Les événements de 1204 seront pour quelque chose dans l'émergence au XIII^e siècle d'un certain sentiment national » en Angleterre!

À SUIVRE

Le courrier des lecteurs

Déclaration de mise à jour annuelle

En juin 2023, on nous informait que notre association de famille, avait maintenant l'obligation à partir du 31 mars 2024, lors de la production de la déclaration de mise à jour annuelle, de fournir la date de naissance et une copie d'une pièce d'identité de chaque administrateur.

Nous sommes résolument et farouchement opposés à cette nouvelle obligation.

Nous sommes tous des bénévoles dont la moyenne d'âge avoisine les 75 ans et nous n'avons pas besoin d'un autre facteur de risque de vol de données dont le gouvernement pourrait être victime et chacun de nous par ricochet.

Et en quoi, notre date de naissance pourrait-elle intéresser le registraire des entreprises, qui a déjà notre adresse et cela suffit. Que le gouvernement garde son argent, nous n'avons pas besoin qu'on nous fasse parvenir une carte d'anniversaire!

La bureaucratie est déjà suffisamment lourde, alors pourquoi la surcharger davantage?

Les associations sont en mode survie et le risque est grand que des bénévoles abandonnent leur poste pour ne pas avoir à répondre à cette nouvelle obligation.

Il est donc pertinent maintenant de manifester votre opposition au moment de remplir votre déclaration annuelle. C'est une question de solidarité face à des fonctionnaires qui n'ont d'autre but que d'accumuler nos informations personnelles dans des ordinateurs déjà ralentis par des logiciels mal conçus.

Robert Caron

Association des Familles Caron d'Amérique
Avril 2024



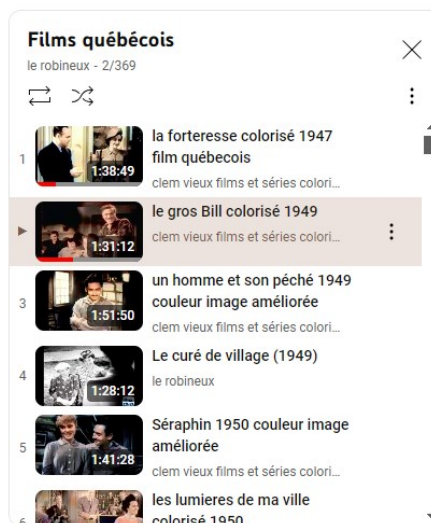
Dimanche 12 mai...
Bonne fête
des mères

Pour les cinéphiles...

Pour ceux et celles qui aiment le cinéma québécois, j'ai trouvé dernièrement une liste assez impressionnante de vieux films qui s'étalent sur une période de presque 80 ans. Certains de ces films furent avec plus ou moins de succès recolorés. Tous sont disponibles sur **Youtube**. Je vous laisse le lien pour les visionner. Dans ces vieux films, surtout ceux des années 40, on a la chance de voir le société de l'époque et de constater que le monde n'est pas vraiment différent d'aujourd'hui, juste un peu moins technologique et emboucané.

- YB

https://www.youtube.com/watch?v=G4V4a3xdf34&list=PLHW1Udvv9nWbj4T8-r3HMxPQg14rIA_O7



Décès de Benoît Pelletier

Le 30 mars dernier décédait monsieur Benoît Pelletier, ancien ministre du Québec, par suite des séquelles de la COVID-19 qui l'a sérieusement affecté en 2021.

« Mon père, en 2021, était malade de la COVID et il avait passé plusieurs mois dans le coma. Il avait une fibrose pulmonaire depuis. Ses poumons étaient très faibles. Il est parti en mars avec ma mère, au Mexique. Il a eu des complications pulmonaires là-bas. Il est décédé en deux jours », a raconté Françoise Goulet-Pelletier en entrevue à l'émission *Les matins d'ici* de Radio-Canada.



(Collection Assemblée nationale)

Pendant dix ans, Benoît Pelletier représenta la circonscription de Chapleau à l'Assemblée nationale du Québec. Il fut élu député à l'élection du 30 novembre 1998, puis réélu à celles du 14 avril 2003 et du 26 mars 2007. Il fut ministre du gouvernement du Québec pendant près de six ans (de 2003 à 2008).

En 2022, il reçut la Médaille d'honneur de l'Assemblée nationale. Il reçut aussi l'Ordre du Canada en 2016. l'Association des familles Pelletier en avait fait mention dans son bulletin *La Pelleterie* à l'automne 2022.

Les batteurs

Au début du siècle, un groupe de cultivateurs de Sainte-Claire-de-Dorchester au Québec vient dans l'Ouest canadien pour aider à faire les battages. Ayant vu les grandes plaines de la Saskatchewan, ils décident d'y demeurer. Ils se rendent dans la région de Notre-Dame d'Auvergne dans le sud-ouest de la province, puis ensuite vers leurs nouveaux homesteads au sud-est de cette communauté. C'est à cet endroit qu'ils allaient fonder la communauté de Ferland en 1910. Certains pionniers de Ferland se nomment Fournier, Chabot, Fauchon, Morin et Couture. En 1917, ils fondent la paroisse St-Jean-Baptiste.

Les battages et des homesteads dans l'Ouest

Au début du siècle, et ce jusqu'à l'arrivée dans l'Ouest canadien des grosses moissonneuses-batteuses après la Deuxième Guerre mondiale, des milliers d'ouvriers sont recherchés chaque automne pour aider avec la moisson. À cette fin, le gouvernement, les compagnies de chemin de fer et les journaux organisent des campagnes de publicité chaque année pour recruter des milliers de jeunes hommes des Maritimes, du Québec et de l'Ontario qui viendraient travailler dans l'Ouest pendant quelques mois. Ces jeunes hommes sont connus sous le nom de « batteurs »; ils sont chômeurs, étudiants ou même commis de magasin.

Certains viennent dans l'Ouest, aident aux battages puis regagnent l'Est, relativement plus riches qu'ils ne l'étaient à leur arrivée. Les gages des « batteurs » sont élevés, comparativement aux salaires payés ailleurs au Canada. Un débutant peut gagner jusqu'à 1,50 \$ par jour, alors qu'un employé avec plus d'expérience peut obtenir jusqu'à 3,50 \$ par jour. En 1915, par exemple, alors qu'il y a une récolte record en Saskatchewan, les salaires atteignent 6,00 \$ et 8,00 \$ par jour. Ailleurs, un commis de magasin reçoit peut-être 30 \$ par mois.

En 1909, Joseph Fournier, un cultivateur de Sainte-Claire-de-Dorchester au Québec, décide de se joindre à une de ces excursions de « batteurs » et de venir voir les terres de la Saskatchewan. « Joseph Fournier [...] trouvant que l'avenir ne lui souriait pas dans sa paroisse natale, résolut d'aller chercher ailleurs un endroit où il pourrait établir sa nombreuse famille. » À l'été de 1909, Joseph Fournier, ses deux fils, Louis et Joseph, et un neveu, Joseph Chabot, paient chacun dix dollars pour leur billet de train et se dirigent vers la Saskatchewan.



Photo : Noëlla Girardin

Maison du fermier de Milestone, Saskatchewan où Joseph Chabot, Louis Fournier et les autres ont travaillé comme « batteurs » en 1909. Au dos de la photo on peut lire une lettre du 12 novembre 1909 de Louis Fournier à ses parents.

Pendant les moissons, ils doivent arrêter les travaux pour un certain temps, à cause de la pluie. Le groupe se rend au bureau de l'agent des Terres du Dominion à Moose Jaw où ils apprennent que le township 6 du rang 8 vient d'être ouvert à la colonisation.

Le groupe de Sainte-Claire quitte le bureau des Terres du Dominion avec la garantie de deux sections de terrain (8 carreaux) dans la région sud-ouest de la Montagne de Bois, quelque 50 kilomètres au sud-est de la paroisse de Notre-Dame d'Auvergne et près de la frontière américaine.

Ayant fini leurs transactions à Moose Jaw, les quatre retournent à Milestone et reprennent les travaux des moissons. Quelques jours plus tard, ils aperçoivent trois hommes qui s'avancent vers eux dans le champ. Il s'agit du père de Joseph Chabot, Edmond, de Cyrille Fauchon et de Louis Carbonneau de Sainte-Claire-de-Dorchester. « Ils ne tardèrent pas à s'enquérir de la situation, et quelques jours plus tard les trois visiteurs devenaient propriétaires eux aussi de terrains dans la même région que les premiers. »

« Ce qu'il savait, c'est que l'endroit de leurs terres était à une distance d'environ 125 milles de Moose Jaw. Les moyens de transport étaient très limités. Il n'y avait pas de chemin de fer et les routes étaient inexistantes. »

Au futur emplacement de Ferland, les deux jeunes Canadiens français découvrent que les terres sont cultivables

et, sans être de la même qualité que celles de Milestone où ils ont travaillé l'année précédente, pourront produire de bonnes récoltes.

Ayant exploré la région, Louis Fournier et Joseph Chabot retournent à Notre-Dame d'Auvergne pour envoyer un message à leurs pères restés au Québec.

Lorsque l'information arrive à Sainte-Claire-de-Dorchester, tout le monde se réunit pour décider ce qu'ils vont faire. Joseph Fournier père, Edmond Chabot et Cyrille Fauchon décident d'aller s'installer définitivement dans l'Ouest. Louis Carbonneau n'est pas prêt à quitter le Québec pour s'en aller au loin. Il opte pour rester à Sainte-Claire.

Toutefois, d'autres se joignent au groupe, comme Napoléon Fauchon, frère de Cyrille. Une fois dans l'Ouest, Napoléon Fauchon prendra son homestead à Meyronne à une trentaine de kilomètres des autres.

Avant de s'en aller en Saskatchewan, ils doivent vendre leurs terres au Québec. Puis, Joseph Fournier père achète des boeufs et deux chevaux. « Mon père [...] y a monté un char de boeufs de l'Est et puis y avait un ou deux chevaux aussi avec ça. C'était pour nous autres puis c'était pour les Chabot. C'est avec ça qu'ils ont commencé à casser du terrain... ouvrir le terrain... puis le labourer. Et puis la première année, ils en ont fait 15 acres. »

Ils sont vingt-huit qui quittent le Québec en avril 1910; Joseph Fournier père, Cyrille Fauchon, Joseph Fournier fils, Avila Chabot, Léo Fauchon et Napoléon Fauchon voyagent sur les chars de freights avec la besogne des familles et les animaux. Edmond Chabot voyage avec les femmes et les enfants:

Le trajet de Notre-Dame d'Auvergne à Ferland ne se fait pas en une journée. Les voyageurs sont en route encore trois jours avant d'arriver enfin sur le homestead de Louis Fournier

« L'Ouest canadien compte trois nouvelles familles qui prendront racine dans ce coin de la Saskatchewan.... Ce coin de terre qu'ils fondent n'a pas encore de nom, mais qu'importe. C'est maintenant leur "chez-eux"... Ils sont au nombre de 28. »

Plus tard, d'autres familles comme les Morin et les Couture viendront se joindre aux familles Fournier, Chabot et Fauchon.

Une communauté prend forme

Lorsqu'elles arrivent en Saskatchewan, les trois familles ne trouvent aucune des institutions qu'elles ont connues au Québec. Il n'y a pas de bureau de poste, d'église, d'école. Tout est à faire dans cette prairie du sud de la Saskatchewan.

Avant même de commencer à bâtir leurs maisons, ils font la connaissance de l'abbé Jules Bois. C'est un jeune prêtre français qui est arrivé dans l'Ouest canadien en 1909 pour fonder une paroisse française près de Ferland. En effet, des colons de la France étaient arrivés en 1908 et s'étaient établis à Meyronne.

« La première messe célébrée dans la région de Ferland fut par l'abbé Bois, vraisemblablement en mai 1910. Elle eut lieu sous la tente en présence des familles Fournier, Fauchon et Chabot. Le missionnaire continuait ensuite, à tous les mois, de venir dire la messe, soit chez Edmond Chabot, soit chez Joseph Fournier. »

Edmond Chabot est chargé de communiquer avec le ministre des Postes pour lui demander d'établir un bureau de poste. Puisque les pionniers viennent tous de la paroisse de Sainte-Claire-de-Dorchester, ils demandent que le nom de leur nouvelle communauté soit Sainte-Claire-des-Prairies.

En mai 1911, le maître de poste, Edmond Chabot, demande au ministre des postes de changer le nom pour Saint-Edmond. Le ministre refuse et décide lui-même que le nouveau nom sera « Ferland », le nom d'un grand historien canadien-français, l'abbé Jean-Baptiste Ferland. La communauté est ainsi baptisée le 1^{er} juillet 1911.

Les résidents de Ferland ne sont pas encore heureux du nouveau nom de leur bureau de poste. En novembre 1911, ils suggèrent le nom de Chabotville. Non! dit le ministre. Sainte-Marie-des-Prairies? Le ministre fait la sourde oreille. Le nom de la communauté restera Ferland.

Notes et références

(1) Adrien Chabot, abbé. — « Aperçu historique de Ferland, Sask ». — Gravelbourg: Cinquante ans de Ferland, Sask., 1910-1960. — p. 7

Tiré de : Héraut des Couture d'Amérique, vol. 8, no 2, printemps 2022.

Texte de la voûte...

Boulangier, un métier alternatif dans la vie des premiers habitants

Par Léonard Gilbert

Au début de la colonisation de la région de Charlevoix, les habitants qui s'y sont installés ont fait vivre leurs familles principalement en travaillant la terre et en bûchant les forêts. Cette vie simple faisant appel au courage et aux capacités physiques des hommes et des femmes permettait de mettre du pain et du beurre sur la table de la famille.

Une fois le territoire fertile occupé en grande partie par les fils des premières générations de descendants, il a bien fallu trouver d'autres manières de gagner sa vie.

C'est à travers l'exercice de métiers rendant des services aux résidents de la communauté que certains ont trouvé une solution. Métiers qu'ils ont commencé à exercer en s'appuyant sur leurs talents. Talents qu'ils ont développés en observant des personnes venues de la mère-patrie à titre d'engagés ou de petits « bourgeois ». Certains d'entre eux, installés ici et faisant de ce pays leur nouvelle patrie, deviennent de bons maîtres enseignants pour les générations suivantes.

Forgeron, boulangier, laitier, marchand général, commerçant d'animaux ou marchand de charbon ou de bois, voilà autant de métiers dont l'émergence a été facilitée par le compagnonnage de ces engagés. Mais facilitée également et probablement davantage par les apprentissages en lecture, calcul et écriture rendus possibles aux enfants des premières générations de descendants par les écoles de rang instaurées dans les campagnes de la Province de Québec durant la deuxième moitié des années 1800.

Par exemple, plusieurs enfants de Joseph-

Zevin Gilbert (mon arrière-grand-père) font partie des personnes qui ont adopté ce type de métiers. Trois d'entre eux sont devenus successivement boulangers dans le même village : Néré (Honoré), Joseph-Camil et Augustin. Et certains de leurs enfants les ont également suivis : Avila, Gérard.

Ils ont tour à tour possédé une boulangerie et vendu du pain à Baie-St Paul. En plus de tenir commerce pour les gens du village, ils ont fait la distribution du pain et d'autres pâtisseries avec un cheval et une charrette adaptée à cette fin auprès des familles vivant dans les rangs autour du village.

À l'échelle de l'époque où elles ont vécu, ces personnes sont devenues ce qu'aujourd'hui l'on qualifierait d'entrepreneur.

Le premier Gilbert boulangier

Néré (Honoré) fut le premier à exercer ce métier. Quelques semaines avant son mariage avec Marie Boivin, en juin 1892, Joseph-Zévin finance pour son fils l'achat de la boulangerie où Néré travaille et dont le propriétaire veut se départir suite à la rupture de son ménage. Acquise au prix de 1000\$, Joseph-Zévin paie au vendeur 500\$ comptant, montant qu'il donne à Néré à titre de cadeau de mariage, et lui fournit la garantie hypothécaire pour la deuxième moitié du prix d'achat que Néré remboursera au vendeur à raison de 100\$ par année.

Néré conserve la boulangerie jusqu'à l'automne 1902 lorsqu'il la cède à son beau-père en échange d'une terre dans la région de Cap Santé, comté de Port-neuf.



La boulangerie, rue Saint-Jean-Baptiste
à Baie-Saint-Paul

Après deux années en agriculture, il quitte Cap Santé au printemps 1904 pour s'établir à Québec. Sous le nom de Nérée-Henri, il devient un marchand de charbon et de bois prospère.

Le deuxième Gilbert boulanger



Lorsque Néré quitte Baie-St-Paul à l'automne 1902, Jean-Baptiste Boivin à qui il avait cédé la boulangerie fait appel à un autre enfant de Joseph-Zévin, pour l'opérer. **Joseph-Camil** devient dans un premier temps l'employé chargé de faire fonctionner la boulangerie. Au printemps 1903, Joseph-Camil acquiert la boulangerie au prix de 1500\$.

Marié en deuxième nocces avec Amélia Fortin depuis 4 ans, il s'installe à Baie-St-Paul avec sa famille. Chacun d'eux ont deux enfants issues de leur premier mariage. Et de leur union, trois enfants sont nés. Les deux derniers et leur mère décèdent au cours de l'année 1906 : René en février, Amélia en mai et Gérard en octobre.

Accablé par le malheur qui semble le poursuivre, Joseph-Camil doit à nouveau réorganiser sa vie.

Au printemps 1907, Joseph-Camil épouse Delphine Simard en troisièmes nocces. Leur premier enfant naît l'année suivante, le 22 juin 1908.

Malheureusement, son père n'aura pas le temps de le connaître, car il décède deux semaines plus tard. Âgé de 34 ans seulement, son décès est inattendu, se produisant après à peine deux jours de maladie. Son décès fera l'objet d'une enquête du Coroner. Ce dernier conclura à une congestion cérébrale.

1 - Joseph Gilbert	
Coroners	
Titre de l'instrument : Enquêtes des coroners provenant des districts judiciaires de Québec, de Beauce, de Charlevoix, de Montmagny et de Thetford Mines, 1765-1986 (2019)	
Détails	
• Nom : Gilbert	
• Prénom : Joseph	
• Profession - métier : Boulanger	
• Lieu de résidence : Saint-Pierre et Saint-Paul (Paroisse : Baie-Saint-Paul, Québec)	
• Âge : 34 ans	
• Parents :	
• Date de décès / découverte du corps : 1908-07-04	
• Date de l'enquête : 1908-07-06	
• Lieu de l'enquête : Saint-Pierre et Saint-Paul (Paroisse : Baie-Saint-Paul, Québec)	
• Nom du coroner : Louis-H. Labrecque	
• Cause ou circonstances du décès - verdict du coroner : Congestion cérébrale	

Les trois enfants issus de ses deux premiers mariages deviennent orphelins de père et de mère. Ils seront confiés à ses frères qui en prendront soin jusqu'à leur majorité. Le dernier-né, Gérard, demeure avec sa mère Delphine Simard.

Après seulement 5 ans, la boulangerie doit à nouveau changer de propriétaire.

Le troisième Gilbert boulanger

Au moment du décès de Joseph-Camil, **son frère Augustin** prend en charge l'opération au quotidien de la boulangerie. Il en fait l'acquisition lors du règlement de la succession à la fin de l'été 1908. Fixée de gré à gré et avec l'autorisation de la cour, elle lui est cédée par les héritiers au prix de 1800\$. Une partie du prix fixé est versée à Jean-Baptiste

Boivin pour rembourser le résiduel de la dette de Joseph-Camil.

Augustin quitte la ferme ancestrale de Saint-Urbain, ferme qui lui avait été donnée par son père Joseph-Zévin à l'automne 1905. Ce dernier y est demeuré jusqu'à son décès en février 1906. C'est mon grand-père, François-Xavier Gilbert, qui en fait l'acquisition à l'été 1908.



La charrette pour la vente dans les rangs: Claudia et Augustin Gilbert

Augustin opère la boulangerie avec sa femme Claudia Girard pendant 10 ans jusqu'à son décès à l'automne 1918. Bizarrement, lui aussi est âgé de 34 ans au moment de son décès. La grippe espagnole fait des ravages à cette époque et tout laisse croire qu'il en est décédé comme ce fut le cas à la même époque pour d'autres membres de la famille élargie.

Sa femme devient seule responsable de sept enfants âgés entre six mois et 14 ans.

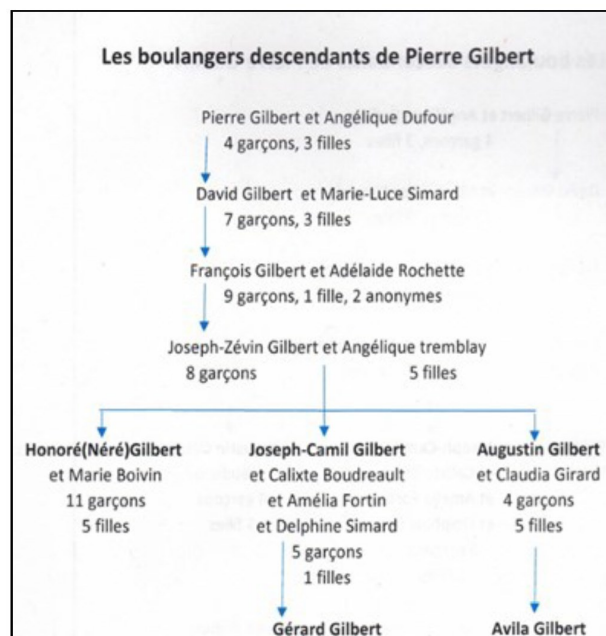
Les boulangers de la génération suivante

Claudia Girard hérite de la boulangerie qu'elle opère avec **son fils aîné Avila Gilbert** pendant de nombreuses années. Ce dernier devient co-propriétaire de la boulangerie au moment de son mariage en 1928. Trois années plus tard, Avila revend sa part à sa mère pour devenir restaurateur.

Claudia conserve la boulangerie jusqu'au printemps 1936. Elle la cède alors à Évrard Tremblay au prix de 5500\$.

Ainsi, la boulangerie Gilbert de la rue Saint-Jean-Baptiste aura été la propriété d'un membre de la famille de Joseph-Zévin Gilbert pendant plus de 44 ans. Rendant ainsi des services de boulangerie aux citoyens du village de Baie-St-Paul et dans les rangs limitrophes. Est-ce la fin de l'aventure? Oui pour la boulangerie de la rue Saint-Jean-Baptiste. Mais non! Puisque la boulangerie artisanale fait partie des métiers embrassés par un autre membre de la descendance de Pierre Gilbert.

Le fils de Joseph-Camil, **Gérard Gilbert**, devenu orphelin deux semaines après sa naissance, choisit le même métier que son père et ouvre une boulangerie dans le même village. Il apprend son métier de boulanger à Québec avant de se marier en janvier 1933 avec Amarilda Drolet. Il installe sa propre boulangerie sur la rue Saint-Adolphe. Gérard sera également le boulanger attitré de la communauté des Petites Franciscaines de Marie pour plusieurs décennies.





Invitation

Les Barrette en fête - Rassemblement 2024 18 et 19 mai 2024 à Québec



Samedi 18 mai

13h00 Regroupement des participant(e)s

Hôtel-Musée des Hurons-Wendats, 5 place de la Rencontre,
Wendake (Loretteville), en banlieue de Québec.

13h15 Site Traditionnel Huron

Visite guidée de l'exposition, de la Maison Longue des Wendats
et de l'église patrimoniale Notre-Dame-de-Lorette de Wendake,
lieu historique national.

16h30 Assemblée générale des Barrette

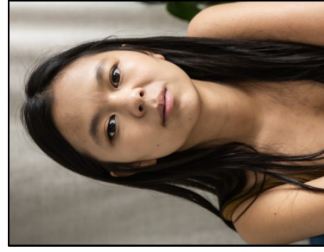
Salle David du réputé restaurant *Michelangelo*.

3111, Chemin Saint-Louis Québec, Qc, G1W 1R6

- Assemblée générale annuelle;
- *L'extraordinaire Louis Jolliet, du Mississippi à Anticosti*
Conférence de Roger Barrette;
- La généalogie des Personnalités Barrette 2024
Conférence de Philippe Barrette.

18h15 Cocktail et banquet-hommage

- Mousseux et bouchées de saison,
- Hommage aux deux personnalités 2024



Personnalité Relève 2024

Mme Laurence Barrette,
comédienne à la télévision
et au cinéma.

Personnalité Carrière 2024

M. Jacques Barrette,
chroniqueur sportif émérite
(Radio-Canada, RDS),
champion golfeur.

Dimanche 19 mai

8h30 Brunch familial

Restaurant *La Fenouillère*,
situé en face de l'Hôtel Sépia.

10h00 Aquarium du Québec

- Visite libre : Ours polaires;
EAU'DORAT; ImMERsion;
méduses fascinantes, tortues, etc....
- Restauration sur place.



11h45 Site archéologique Cartier-Roberval

- Visite libre. Site inauguré en 2022.
- Première colonie française en Amérique (1541 à 1543).
- Parcours d'interprétation et observation de la vie des colons
en 1541-1543, grâce à une application gratuite sur votre
téléphone.

12h30 Fin du rassemblement



Hébergement suggéré : **Hôtel Sépia** (418-653-4941)
3135 Chemin Saint-Louis, voisin du restaurant *Michelangelo*
(Tarif pour les Barrette: 175 \$/nuit)

Ci-après, le formulaire pour s'inscrire ↓



Les Barrette en fête - Rassemblement 2024

Formulaire d'inscription

Participant(e)s

Nom _____ Prénom _____

Nom _____ Prénom _____

Nom _____ Prénom _____

Coordonnées

Adresse _____

Ville _____

Code postal _____

Téléphone _____

Courriel _____

Modes d'inscription et de paiement

Faites parvenir la fiche d'inscription et votre paiement avant le 19 avril 2024.

Par la poste à :

Madame Claire Barrette, 291, route nationale 138, Berthierville, J0K 1A0.

Chèque : 15\$ / pers. à l'ordre de : Association des Barrette d'Amérique

ou

Par courriel :

A) Envoyer le formulaire d'inscription rempli à Mme Claire Barrette
au : cdestrempes@hotmail.ca

B) Faire le paiement par interac 15\$ / pers. au : alindenise@telus.net

Question secrète : **Quel est ton prénom ?** Réponse: **Denise**

Renseignements : Claire: (450) 836-4519 / France: (418) 667-5254

Activités

Nombre
de participant(e)s

18 mai

Visite guidée chez les Hurons-Wendats

Paiement de 15\$ par personne avec l'inscription.

Cocktail et banquet-hommage

Restaurant *Michelangelo*.

Paiement au restaurant : 74\$ / pers. L'Association remettra 20 \$ à chaque membre.

19 mai

Brunch familial

Restaurant *La Fenouillère*

Paiement au restaurant. Prix entre 17\$ et 25\$.

Visite libre de l'Aquarium du Québec

Paiement à l'aquarium.

Ainés 20,50\$, adultes 22,50\$, enfants 11,25\$.

Visite libre du site archéologique Cartier-Roberval

Sans frais.

Retour "au pays des ancêtres Gagnon"

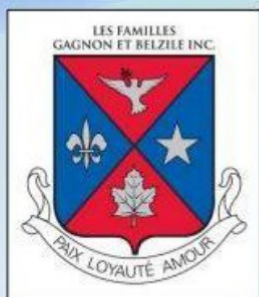
VOYAGE EN FRANCE

C O N F I R M É

Du 13 au 28 mai 2025



Quel
Beau
Voyage



Bordeaux, Hiers-Brouage (Champlain), Saintes, Cognac; La Rochelle, Nantes, Carnac; Saint-Malo, Mont St-Michel (abbaye), Manoir de Limoëlou (Jacques Cartier); La Normandie (plages débarquement, musée, monuments, cimetière); Le Perche (Tourouvre, La Gagnonnière, La Ventrouze) lieux de nos ancêtres Gagnon; Châteaux de la Loire: Malicorne, Villaines, Amboise, Chenonceau, Blois, Fontainebleau; Chartre (cathédrale), Montfort-l'Amaury, Château de Versailles; Paris et cathédrale Notre-Dame. Et rencontrer de nos cousins Gagnon de France !

Intéressés donnez votre nom à Pierre A. Gagnon

514-697-4524 Info@gagnon-belzile.com



6 260\$ incluant: taxes, transport avion-autocar, guide. 14 nuitées, occupation double, 3-4 étoiles, frais des visites au programme, tous les déjeuners, 10 dîners légers et 10 soupers.

Pour tous les descendants Gagnon et Belzile, leur parenté et amis !

Pour 30 voyageurs : 6 260 \$/pers. (incluant taxes, transports, hébergement en occupation double*, la plupart des repas, visites-activités-entrées du programme) avec possibilité de réductions jusqu'à 250 \$ selon le mode de paiement choisi et si vous êtes membres de l'association. *supplément en occupation simple

Voici un aperçu de ce beau voyage concocté par Denise Lafond de l'agence "Quel Beau Voyage"*** et Pierre A. Gagnon de l'association "Les familles Gagnon et Belzile inc.", avec la participation des Gagnon de France.

Nous partirons sur les traces de nos ancêtres par Air Transat, en direction de Bordeaux, avec un premier arrêt à Hiers-Brouage (ville de Samuel de Champlain), puis vers Saintes et Cognac pour dégustation de spiritueux. Par la suite, vous tomberez sous le charme de La Rochelle (port du départ des ancêtres Gagnon), Nantes et Carnac.

En plus de visiter Saint-Malo, vous aurez la chance de visiter le spectaculaire Mont St-Michel et son abbaye, ainsi que le Manoir de Limoëlou (résidence de Jacques Cartier). Puis les plages du débarquement de Normandie, incluant musée, monuments et cimetière.

Ensuite nous parcourrons quelques villages du Perche, berceau de nos ancêtres Gagnon, dont La Ventrouze, et Tourouvre où nous sommes attendus à la "Gagnonnière".

Nous continuerons avec les châteaux de la Loire : Malicorne, Villaines, Amboise, Chenonceau et Blois; sans oublier le Château de Fontainebleau qui a accueilli 34 rois et 2 empereurs durant ses 800 ans d'histoire!

Nous achèverons le parcours en passant par la cathédrale de Chartre, Montfort-l'Amaury et le somptueux Château de Versailles, sans oublier la Cathédrale Notre-Dame. Vous aurez aussi l'occasion de visiter Paris en toute liberté avant votre retour au Québec.

Programme détaillé et nouvelles informations envoyés aux personnes qui auront contacté **M. Pierre A. Gagnon** au 514-697-4524 ou via Info@gagnon-belzile.com

****Au Québec, la loi exige que les voyages de groupes soient traités et vendus par une agence de voyage homologuée. Pour plus d'informations sur l'agence, vous pouvez consulter le site <https://quelbeauvoyage.com/>**

La cabane à sucre du 4 mai en photos...

Soupe aux pois, petites saucisses dans le sirop, grand-père dans le sirop, jambon, omelette, etc. C'est un copieux et succulent repas que nous avons eu en ce samedi matin qui se termina par la tire à l'extérieur. L'activité se tenait à la Cabane Chabot de Neuville. En début de journée, 38 associations étaient au rendez-vous pour l'assemblée générale annuelle. Par la suite, 65 personnes participèrent au repas.



Retrouvailles annuelles de l'Association des Saindon de l'Amérique du Nord

Date : 28 septembre 2024

Endroit : Seigneurie des Patriotes

Adresse : 573 Montée Sainte-Marie, L'Assomption, QC

Tous les SAINDON, membres ou non de l'Association sont invités.

Frais d'inscription : 75 \$ pour les membres, 85 \$ pour les non-membres



RASSEMBLEMENT 2024
ASSOCIATION DES FAMILLES RACINE D'AMÉRIQUE
CONGRÈS 2024
ASSOCIATION CHAMPLAIN FONDATEUR
À Champlain, NY Les 14 et 15 septembre 2024

« sur les traces de Champlain »

Programme préliminaire :

14 septembre

1. 9 h 30 : Accueil et inscription à la salle des Chevaliers de Colomb de Champlain, NY. Rencontre de l'organisatrice Céline Paquette-Racine.
2. Retrouvailles des associations à la salle des C de C, 3 Oak St, Champlain (NY).
3. Visite du musée [Samuel de Champlain History Center](#) à Champlain, NY.
4. Midi : Lunch à la salle des C de C (aux frais de chacun[e]).
5. Durant le lunch, conférence de [Mark Richard](#), PhD, de l'Université de l'État de New York à Plattsburgh, sur les Franco-Américains, leurs luttes et leurs succès.
6. Visite au monument de Samuel de Champlain (1^{er} monument aux États-Unis).
7. PM : visite du [William H. Miner Agricultural Research Institute](#) et de son musée, à Chazy, NY.
8. En route pour l'hôtel Comfort Inn, 411 Route #3, Plattsburgh (NY).
9. Souper à l'hôtel Comfort Inn (à la carte et aux frais de chacun[e]), conférence de [M^e Denis Racine](#), historien, sur les Canadiens-Français qui ont émigré dans la région et qui ont participé à la Révolution américaine en 1776.

15 septembre

1. Dimanche : déjeuner à l'hôtel.
2. Départ à 9 h pour l'Île La Motte.
3. Visite des lieux historiques d'un ancien fort français, le Fort Sainte-Anne et du Sanctuaire Sainte-Anne. La messe au Sanctuaire est optionnelle.
4. Lunch à midi au Sanctuaire aux frais de chacun(e).
5. Conférence de [M^e Denis Racine](#), historien, sur le régiment Carignan-Salières au Fort Sainte-Anne.
6. Départ pour le retour au Canada (environ 14 h 30).

INSCRIPTION et RÉSERVATIONS

613-443-3625 ou info.champlainfondateur@gmail.com

COMFORT INN & SUITES, 411 Route #3, PLATTSBURGH (NY) 1 (518) 562-2730
(mentionnez que vous êtes avec Racine Family Reunion)

Rendez-vous annuel de l'ASSOCIATION DES CÔTÉ D'AMÉRIQUE

Dimanche 2 juin 2024

Sacristie de l'Église Saint-Denis-sur-Richelieu
630, chemin des Patriotes, Saint-Denis-sur-Richelieu QC J0H 1K0

HORAIRE DE LA JOURNÉE

- 10 h 30 : Repas animé par vos échanges amicaux
(veuillez penser à vos consommations : vin, liqueurs, jus)
Conférence de Jean-François Veilleux sur l'histoire du fleurdelysé
- 11 h 30 : Courte assemblée générale
- 13 h : Visite guidée de la Maison des Patriotes et de son environnement
610, chemin des Patriotes
- 15 h : Retour à la sacristie pour une collation pour continuer les échanges,
demander des informations sur les familles Côté et donner vos avis
pour enrichir votre Association.
Tour de chant de Stéphane J.
Tirage de prix de présences.

Le conseil d'administration de l'ASSOCIATION DES CÔTÉ D'AMÉRIQUE

Stéphane Côté : président
Serge Côté : vice-président
Daniel Côté : trésorier
André M Côté : administrateur
Geneviève Côté : administratrice
Irène Côté : secrétaire

Afin de nous acquitter de nos obligations et assurer une saine gestion de l'activité, nous vous demandons de nous confirmer votre présence et celles de votre conjoint(e), parents ou amis au plus tard le 20 mai 2024, en complétant le coupon d'inscription joint à la présente et en acquittant le paiement de 40 \$ par personne pour le repas en incluant les taxes, service et les activités. Pour l'hébergement, vous pouvez consulter les liens Booking.com, Expedia.ca ou vos sites de recherches.

Il n'est pas nécessaire de se nommer Côté pour assister à cette activité. Nous comptons sur votre collaboration pour publiciser cette invitation et permettre une rencontre des Côté et de leurs amis.

BRÈVE HISTOIRE DU FLEURDELYSÉ, LE DRAPEAU DU QUÉBEC

Présentation du conférencier, Jean-François Veilleux

Le 21 janvier 2023, nous avons célébré les 75 ans de l'adoption du drapeau québécois, symbole identitaire de la nation québécoise, d'origine française, présente en sol d'Amérique depuis bientôt près de 500 ans (1534). Pour mieux comprendre sa signification, nous allons revenir sur les origines historiques et antiques de la fleur de lys, les moments importants qui jalonnent l'histoire du drapeau du Québec, sa signification et les protagonistes ou institutions qui poussent son adoption officielle par l'État du Québec, en 1948.



Le Vieux de 37
Gouache sur papier, peinte par Henri Julien en 1904

Besoin d'informations supplémentaires?

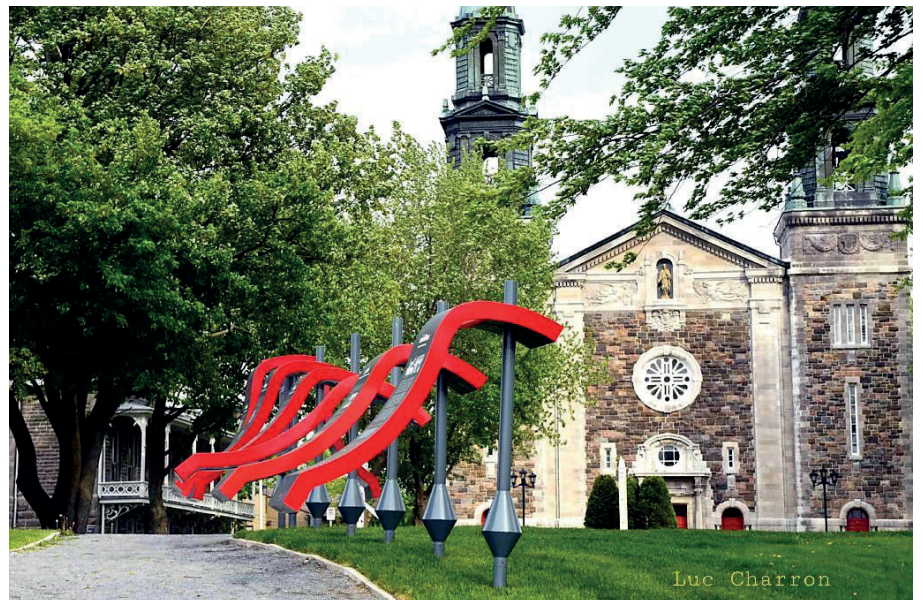
682, rue Boyer, Granby QC J2H 2W4 | 450 405-7617 | info@association-cote.com | facebook.com/associationdescote | association-cote.com

MAISON NATIONALE DES PATRIOTES



Construite en 1809, lieu d'échange, d'effervescence populaire et de réunions secrètes, la maison Jean-Baptiste-Masse est, à Saint-Denis-sur-Richelieu, au cœur de l'histoire patriote. Le 2 décembre 1837, neuf jours après la victoire des Patriotes, l'armée britannique la réquisitionne et la sauve ainsi de la destruction. Classée monument historique en 1977, propriété de la Sodec, elle loge depuis 1988, un musée entièrement dédié à la conservation, à l'étude et à la transmission de l'histoire des Patriotes de 1837 et de 1838.

ÉGLISE SAINT-DENIS-SUR-RICHELIEU



FORMULAIRE D'INSCRIPTION AU REPAS ET À L'ACTIVITÉ

Nom : _____ No de membre : _____

Adresse : _____ Ville : _____

Prov/État : _____ Code Postal: _____ Pays : _____

Téléphone/Cellulaire : _____

Courriel : _____

Accompagné(e) par:

Nom _____ Tél : _____ Courriel : _____

Nom : _____ Tél : _____ Courriel : _____

Nom : _____ Tél : _____ Courriel : _____

Paiement : _____ personnes x 40\$ **TOTAL =** _____ \$

Paiement par chèque :

SVP Veuillez libeller votre chèque à l'ordre de : Association des Côté d'Amérique

Paiement par Interac :

À irenecote777@gmail.com ou 450-405-7617 Question : Prenom 1^{er}Cote, Réponse : Jean

Veuillez m'envoyer un courriel pour donner vos coordonnées lors de votre paiement.

Réservation par courriel :

Retournez votre réservation à info@association-cote.com

Réservation par la poste :

Retournez votre réservation à Association des Côté d'Amérique 682, rue Boyer Granby
(Québec) J2H 2W4

Renseignements supplémentaires au 450-405-7617

Association des Familles Pelletier
36^e ralliement
Beauport – Chute-Montmorency

9-10 août 2024

Aperçu du programme

Partez à la découverte de l'histoire fascinante et électrisante du Parc de la Chute-Montmorency. Pourquoi l'endroit attire-t-il autant les visiteurs depuis des centaines d'années? Comment la puissance hydraulique de la chute a-t-elle su attirer le regard des industriels? Quels en ont été les projets?

Riche d'une histoire de plus de 250 ans, le site a été, au cours des années, l'hôte de nombreux événements ayant façonnés l'histoire de la région. Lors du circuit, suivez le gouverneur Haldimand ou l'un des autres personnages historiques, qui vous racontera de nombreuses anecdotes sur le Manoir et la chute Montmorency.

Vendredi le 9 août 2024

Il n'y a rien de prévu pour le vendredi soir mais il y aura probablement des membres au bar de l'hôtel pour ceux qui désirent faire du cousinage.

Samedi le 10 août 2024

08h00 à 09h00	Inscription et cousinage
09h00 à 11h00	Assemblée générale annuelle
11h00 à 13h00	Dîner libre
13h00 à 13h30	Transport en autobus de l'hôtel Ambassadeur au parc de la Chute-Montmorency
13h30 à 15h00	Parc de la chute-Montmorency (stationnement en bas des chutes)
15h00 à 16h00	Monument de Guillaume à Beauport
16h00 à 17h30	Retour à l'hôtel Ambassadeur (Temps libre)
17h30 à 18h00	Vin d'honneur (offert par le CA)
18h00 à 21h00	Banquet à la salle Sainte Anne

**Association des Familles Pelletier
36^e ralliement
Beauport – Chute-Montmorency**

9-10 août 2024

Hébergement

Lieu choisi pour le rassemblement

Hôtel Ambassadeur

3401 boulevard Sainte Anne, Québec, G1E 3L4

Téléphone : 418 666-2828 ou sans frais 1-800-363-4619

Tarif 189\$ + taxes : 2 lits

Le tarif est en occupation simple ou double

20\$ par personne supplémentaire pour les 3^e et 4^e occupants

Aucun frais additionnel pour les enfants de moins de 18 ans

Chaque participant est responsable de faire sa propre réservation de chambre et devra en assumer les frais. Une carte de crédit est nécessaire afin de compléter une réservation.

Spécifiez que vous participez au ralliement des Familles Pelletier **Groupe : 508543**

Un bloc de chambres est réservé jusqu'au **1^{er} juillet 2024**. Après cette date, les chambres seront libérées et nous ne pourrons pas vous assurer de la disponibilité ni du tarif.

Annulation sans frais : 48 heures et plus avant la date d'arrivée. Après cette date la 1^{ère} nuit sera chargée.

Restaurants à proximité :

Le Batifole (dans l'Hôtel Ambassadeur) à côté de l'Hôtel : Cora, Tim Horton, Ashton

Le Normandin 3380 Boul. Ste Anne

St Hubert 3410 Boul. Ste Anne

La Casa Grecque 3500 Boul. Ste Anne

Suggestion pour prochain ralliement :

**Association des Familles Pelletier
36^e ralliement
Beauport – Chute-Montmorency**

9-10 août 2024

Formulaire d'inscription

Nom : _____

Prénom : _____

Membre : _____ (si connu)

Adresse : _____

Ville : _____ Code Postal : _____

Tél : _____ Courriel : _____

Nombre de personnes à inscrire : _____

Nom : _____ Prénom : _____

Nom : _____ Prénom : _____

Nom : _____ Prénom : _____

Nom : _____ Prénom : _____

Veuillez indiquer de façon précise les informations dont les organisateurs devront tenir compte pour faciliter votre séjour (handicap, limite fonctionnelle, intolérances alimentaires, allergie et/ou autres)

(Indiquer les activités au verso)

**Adresse de réponse : 36^e ralliement des Familles Pelletier
28, rue de Rupert
Gatineau (Québec) J8T 7J9**

**Pour information : (450) 468-3665 ou pierrepelletier751@gmail.com
Nous n'envoyons pas de confirmation. Si votre chèque ou votre virement Interac est déposé, vous pouvez considérer que vous êtes inscrit.**

Envoyez ce formulaire avec votre inscription avant le 9 juillet 2024

**Chèque au nom de : Association des Familles Pelletier Inc
Pas de chèque postdaté SVP**

Virement Interac : selon la procédure habituelle (a.pelle@videotron.ca)

**Association des Familles Pelletier
36^e ralliement
Beauport – Chute-Montmorency**

9-10 août 2024

Choix des activités

Nom sur l'inscription : _____

Date	Activité	Nb pers	Coût/pers	Total \$
10 août	Visite guidée du Parc de la Chute-Montmorency Transport en autobus inclus (payé par l'association)		30\$	
10 août	Banquet 3 services Potage Plat principal Dessert et café		60\$	
	Votre choix de menu Saumon Poulet	 _____ _____		
	TOTAL À PAYER			

(Indiquer les activités au verso)

Adresse de réponse : 36^e ralliement des Familles Pelletier
28, rue de Rupert
Gatineau (Québec) J8T 7J9

Pour information : (450) 468-3665 ou pierrepelletier751@gmail.com
Nous n'envoyons pas de confirmation. Si votre chèque ou votre virement Interac est déposé, vous pouvez considérer que vous êtes inscrit.

Envoyez ce formulaire avec votre inscription avant le 9 juillet 2024

Chèque au nom de : Association des Familles Pelletier Inc
Pas de chèque postdaté SVP

Virement Interac : selon la procédure habituelle (a.pelle@videotron.ca)